

Séance du 19 décembre 2018

Province de LIEGE  
Commune de **WASSEIGES**

219, rue du Baron d'Obin  
4219 Wasseiges

t. 081/85 54 80  
f. 081/40 89 97

BE42 0910 0045 8454  
www.wasseiges.be

Présents : MM. COURTOIS T., Bourgmestre-Président,  
PARIS D., CORNET A., LEHEUREUX-MARIQUE N.,  
Echevins  
CLOUX F., PIRARD M., LEFEVRE O., RENSON V.,  
DUTILLEUX J., RAVIGNAT A., MONNAIE-  
PELGRIMS A.,  
Conseillers  
LEONARD M.F., Présidente du CPAS  
de MARNEFFE A., Secrétaire

Objet : Composition politique du conseil communal

Le Conseil communal,

- Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique traitant du même objet ;
- Considérant qu'il y a lieu, conformément au décret du 5 décembre 1996 d'assurer au sein des intercommunales une représentation proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux et que dès lors, il est primordial d'arrêter la composition politique exacte du conseil communal après les élections du 14 octobre 2018 ;
- Vu les déclarations individuelles d'apparement déposées ;

ARRETE :

Comme suit la composition politique du conseil communal pour la présente législature :

CLOUX Francis : parti socialiste

PARIS Daniel : mouvement réformateur

COURTOIS Thomas : mouvement réformateur

PIRARD Marc : écolo

LEFEVRE Olivier : indépendant

CORNET Arnaud : mouvement réformateur

RENSON Vincent : mouvement réformateur

DUTILLEUX Julie : indépendant

RAVIGNAT Angélique : parti socialiste

LEHEUREUX-MARIQUE Nadine : mouvement réformateur

MONNAIE-PELGRIMS Anne : mouvement réformateur

Cette composition politique est uniforme pour l'ensemble des intercommunales dont la commune est membre et ce pour la durée de la présente législature.

La présente sera transmise aux autorités de tutelle et aux intercommunales concernées.

Par le Conseil,

La Secrétaire



Agnès de MARNEFFE

La Secrétaire communale



Pour extrait conforme,

Le Président



Thomas COURTOIS

Le Bourgmestre